Relevés des compteurs d'eau Commune de VAL D'ARC SECTEUR AIGUEBELLE

Val d'Arc, le 29 octobre 2025

Madame, Monsieur,

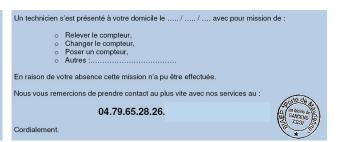
Nos agents techniques effectueront le relevé de votre compteur d'eau

à partir du 03/11/2025

Si votre compteur se situe sur votre propriété, nous vous remercions de bien vouloir le rendre accessible pour le passage de notre agent.

En cas d'absence, vous trouverez dans votre boîte aux lettres un avis de passage vous demandant de nous communiquer votre relevé de compteur.

SYNDICAT de l'EAU PORTE DE MAURIENNE SIAEP AVIS DE PASSAGE	
ADRESSE :	



Pour éviter tout contre-temps ou toute erreur dans la facturation de votre consommation, nous vous remercions de nous communiquer votre relevé de compteur dès que vous aurez reçu l'avis de passage (par mail : siaepportedemaurienne@yahoo.fr ou en déposant le coupon dans la boîte aux lettres de la mairie de Randens-Val d'Arc).

Vous pouvez également nous transmettre votre relevé ou la photo de votre compteur dès à présent, si vous savez que vous serez absent pendant cette période.

Cordialement.